

Cliquer sur [Déclaration SST](#) ou sur l'image ci-dessous pour accédera au formulaire de déclaration d'événements accidentels du CISSS des Laurentides.



Le CISSS des Laurentides  
complice de votre santé

• Déclaration et analyse d'un événement accidentel

Accident portant atteinte à un employé

Une déclaration d'un événement accidentel qui touche un employé doit être faite au CISSS des Laurentides.

• Champs obligatoires

ÉVÉNEMENT IMPRÉVU ET SOUSAIN ?

```
graph TD; A[ÉVÉNEMENT IMPRÉVU ET SOUSAIN ?] --> B[Accident à l'horizontale de travail]; A --> C[Géolithe dangereux]; B --> D["Incapacité à faire exercer au moins une activité professionnelle ET impossibilité temporaire d'une activité"]; D --> E[Accident en dehors des sorties de travail]; D --> F[Géolithe sur le travail (graves sorties de travail)];
```

plus de formulaires selon le type d'événement

Accident au travail

Géolithe dangereux (risqué)

0.00.00001 :  
Un événement accidentel qui n'a pas été planifié ou prévu. Cet événement peut porter atteinte à la sécurité et/ou à la santé d'une personne ou plusieurs personnes qui effectuent cette activité.

Incident (0.00.0000.00.00001) :  
Un événement accidentel imprévu et souvent évident au moins 30 secondes et qui entraîne au moins 10 minutes ou une séquelle de moins de 7 jours. Exemples : chute, dérapage, coup de tête, etc.

Géolithe dangereux (risqué) :  
Il s'agit d'un événement accidentel qui a entraîné des blessures graves ou mortelles. Il s'agit d'un événement accidentel qui a entraîné des blessures graves ou mortelles.

[Déclaration SST](#)